





La saison 2015-2016 a marqué le déploiement du « LABEL JEUNES » par la F.F.F. Pour la saison 2016-2017, nous invitons les clubs à intégrer le dispositif selon les modalités ci-dessous.

VOTRE outil → le logiciel d'autodiagnostic

Ce « simulateur », tel qu'il a été imaginé par la FFF, constitue la première version d'un outil d'autodiagnostic conçu au service des clubs, afin que ces derniers puissent, sur la base des critères pris en compte dans l'évaluation du Label Jeunes FFF, s'autoévaluer et identifier les pistes d'amélioration, avec en ligne de mire les différents niveaux du Label Jeunes FFF, véritable baromètre de performance dans l'organisation, la structuration et le développement du club autour de la pratique des jeunes.

Que le club soit candidat au Label Jeunes FFF ou simplement désireux de connaître son niveau de structuration, cet outil doit l'aider à mieux comprendre sa situation, et à définir ainsi un véritable projet de développement en réponse aux constats réalisés et en cohérence avec ses objectifs.

1. Constitution du dossier de candidature

Le club dépose son dossier de candidature via **l'application Footclubs** dédiée en renseignant toutes les informations nécessaires. Seules des informations générales correspondant aux critères incontournables et cumulables, sont demandées. Elles portent sur l'identification du club et du **responsable du dossier au sein du club**.

Parmi les réponses apportées par le club au questionnaire, on retrouve :

- Des informations générées automatiquement par le système d'information de la FFF (ex : effectifs licenciés, engagements d'équipes) ;
- Des réponses ouvertes (ex : chiffre à indiquer) ;
- Des réponses ouvertes en lien avec le système d'information de la FFF (ex : identification d'un éducateur) ;
- Des réponses fermées à choix multiples sous forme de cases à cocher (ex : oui-non) ;
- Un tableau Excel à compléter (plan de formation) et à renvoyer par email en complément du dépôt de la candidature.

2. Examen de la candidature

L'évaluateur étudie l'éligibilité du dossier de candidature <u>après la date butoir</u> de dépôt des candidatures. Il s'assure alors du respect de l'ensemble des critères incontournables et évalue le nombre de points générés par le questionnaire, sur la base des réponses apportées par le club.

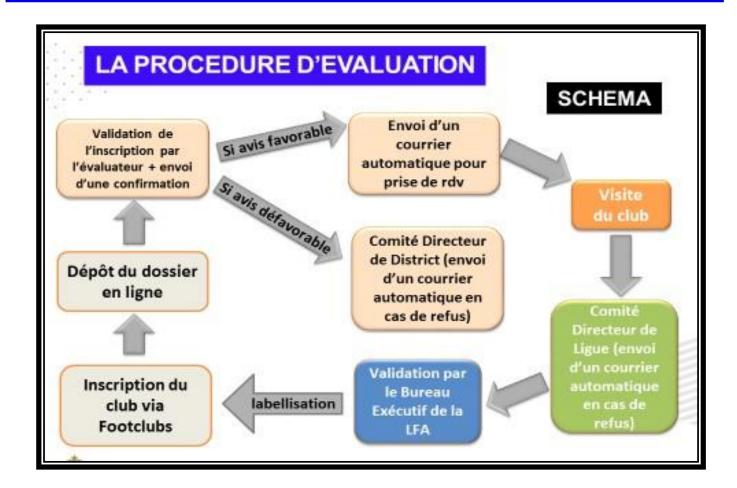
En fonction des résultats obtenus par le club, si l'évaluateur considère que ce dernier est « labellisable », il propose alors de programmer une visite. Dans le cas contraire, il est indiqué au club, par voie électronique à destination de sa messagerie officielle, le motif de refus du label.

Concernant les clubs nationaux, quel que soit l'avis de l'évaluateur, le dossier est transmis systématiquement à la FFF pour arbitrage final.

Le circuit de la candidature étape par étape

- 1. Constitution du dossier de candidature par le club
- 2. Dépôt officiel du dossier de candidature
- 3. Première appréciation de l'évaluateur
- 4. Si dossier recevable, programmation et organisation d'une visite d'évaluation
- 5. Deuxième appréciation et émission d'un avis
- 6. Soumission du dossier à la commission régionale dédiée
- 7. Evaluation par la commission régionale et émission d'un avis définitif notification en cas de refus
- 8. Transmission à la FFF après validation par le CD de ligue
- 9. Evaluation et validation par la FFF notification
- 10. Clôture du dossier de candidature

Attention: 1 seul dossier de candidature possible par saison.



Les clubs ont jusqu'au
31 octobre 2016 pour déposer leur
dossier de candidature

Pour toute information complémentaire sur ce sujet, veuillez vous adresser à votre CTD ou au CTR Bernard CUREL. Des réunions d'informations sont prévues dans tous les départements d'ici début octobre.